

➔ Informations complémentaires (dernière page de la déclaration) :

Sur la dernière page (informations complémentaires), complétez les champs textes (pour l'ensemble des cadres de la déclaration) par toutes les données que vous avez mentionnées dans le document préparatoire et qui ne sont pas codées (6 chiffres) préalablement dans ce dernier.

DOCUMENT PREPARATOIRE		DECLARATION	
Cadre VI. - RENTES ALIMENTAIRES PERÇUES. 1. Rentes non capitalisées (montant réellement perçu) : 1192-69 2192-39 2. Rentes attribuées avec effet rétroactif en exécution d'une décision judiciaire : 1193-68 2193-38 3. Rentes capitalisées (montant annuel fictif) : 1194-67 2194-37 a) date d'attribution du capital (jour, mois, année) : 1195-66 [.....] 2195-36 [.....] b) montant du capital : 1196-65 2196-35 4. Débiteur(s) des rentes alimentaires visées sub 1 à 3 (nom, prénom et adresse) : a) habitant(s) du Royaume : DUPONT SEBASTIEN RUE DE LA PUME 123 4000 LIÈGE b) non-habitant(s) du Royaume :		CADRE VI. - RENTES ALIMENTAIRES PERÇUES. 4. DEBITEUR(S) DES RENTES ALIMENTAIRES. NOM, PRÉNOM ET ADRESSE a) habitant(s) du Royaume DUPONT SEBASTIEN RUE DE LA PUME 123 4000 LIÈGE b) non-habitant(s) du Royaume	

ETAPE 3 Datez et signez la déclaration.

Datez et signez votre déclaration dans les cadres réservés à cet effet. Attention, une déclaration non signée (partie 1 ou parties 1 et 2) est considérée comme une absence de déclaration.

ETAPE 4 Préparez votre déclaration pour l'envoyer.

Pliez votre déclaration en deux en suivant la ligne sur laquelle apparaît la mention « **Plier ici s.v.p.** » et insérez uniquement votre déclaration (partie 1 ou parties 1 et 2) et ses annexes éventuelles dans l'enveloppe de renvoi fournie par l'administration. L'**adresse** qui doit apparaître dans la fenêtre de l'enveloppe est celle du **centre de scanning**.

Pour souscrire valablement votre déclaration, il n'est pas obligatoire d'y joindre des annexes.

Ces dernières doivent cependant être conservées par vos soins et devront être communiquées à votre service de taxation dans l'hypothèse où l'administration vous les demanderait. Néanmoins, comme le précise la notice explicative, il est indiqué de joindre certaines pièces à votre déclaration.

Si vous les envoyez avec la déclaration, les annexes seront alors placées **derrière** la feuille d'accompagnement et remises avec la déclaration dans l'enveloppe.

Remarque : la déclaration, la feuille d'accompagnement et les annexes ne peuvent en aucune manière être attachées l'une (les unes) à l'autre (aux autres) ni avec des agrafes ni avec des trombones ou tout autre moyen.

ETAPE 5 Envoyez votre déclaration par la poste directement au centre de scanning, dont l'adresse est pré-imprimée sur la première page de la déclaration dans le cadre prévu à cet effet.

Affranchissez suffisamment votre enveloppe et indiquez clairement vos nom et adresse sur cette enveloppe. Vous ne devez plus envoyer ou déposer votre déclaration au service de taxation local mais l'envoyer au centre de scanning. Le service de taxation dont vous dépendez reste cependant compétent si vous avez des questions relatives à votre dossier.

ATTENTION !

Le document préparatoire ne constitue pas une déclaration valable et ne doit dès lors pas être transmis à l'administration. Par contre, conservez ce document. Il peut vous être utile ultérieurement pour vérifier, si nécessaire, les informations que vous avez communiquées à l'administration et le résultat de votre imposition.